

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 03/04/2014

Séance du mardi 8 avril 2014

Président de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

**MC BOUCHER – JB BOISMARTEL – S FOURGERES – N PHILIPPEAUX – C CHIQUERILLE –
ML GALOPIN – E OGER – E CHALOPIN – MP PATIN – P DONNINI – C FRIGOULT – S DURR –
MB CHEREL – J LECRIVAIN – A WEICHERT – N REBILLON – AF GASNIER – G DUBOIS – S
ROSSIGNOL -**

Secrétaire de séance : JB Boismartel.

Séance ouverte à 20 heures 30

COMMISSIONS :

Les commissions sont installées à l'unanimité comme suit :

Commission d'appel d'offres :

Présidée par le Maire Marie-Claire Boucher.

Membres titulaires : Jean-Bernard Boismartel, Stéphane Fougères, Nicolas Rébillon

Membres suppléants : Philippe Donnini, Jérôme Lécrivain, Nelly Phlippeaux.

Commission finances :

Présidée par Marie-Claire Boucher.

Jean Bernard Boismartel, Stéphane Fougères, Philippe Donnini, Anne Florence Gasnier,
Guillaume Dubois, Edouard Oger, Séverine Rossignol, Serge Durr.

Commission urbanisme, voirie et bâtiments publics :

Co-présidée par Jean Bernard Boismartel et Stéphane Fougères.

Marie-Claire Boucher, Philippe Donnini, Jérôme Lécrivain, Nicolas Rébillon, Guillaume
Dubois, Edouard Oger, Nelly Phlippeaux, Cyrille Frigoult.

Espaces verts, fleurissement, cimetière :

Présidée Catherine Chiquerille.

Marie-Claire Boucher, Marie-B ChereL, Marie-Pierre Patin, Eric Chalopin, Cyrille Frigoult,
Anne Weichert.

Culture, loisirs, tourisme, vie associative :

Présidée par Nelly Phlippeaux

Marie-Claire Boucher, Philippe Donnini, Marie-B ChereL, Catherine Chiquerille, Serge Durr,
Eric Chalopin, Anne Florence Gasnier, Nicolas Rébillon, Marie-Laure Galopin, Cyrille
Frigoult, Jerome Lécrivain.

Enfance, jeunesse :

Présidée par Marie-Claire Boucher

Marie-B ChereL, Catherine Chiquerille, Marie-Pierre Patin, Séverine Rossignol, Guillaume
Dubois, Serge Durr

Communication :

Présidée par Marie-Claire Boucher

Marie-Laure Galopin, Eric Chalopin, Serge Durr, Nelly Phlippeaux, Jerome Lecrivain

Personnel :

Présidée par Marie-Claire Boucher

Marie-Pierre Patin, Cyrille Frigoult, Jean-Bernard Boismartel, Marie-Laure Galopin

DELEGATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Le conseil municipal élit à l'unanimité les délégués suivants :

SDE :

Jean Bernard Boismartel

SIVOM :

Marie-Claire Boucher, Jean-Bernard Boismartel, Catherine Chiquerille

DELEGATIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS :

EHPAD :

Marie-Claire Boucher, Marie-Pierre Patin, Anne Florence Gasnier
Christiane Dubois, Annick Lechable

CE Collège Roquebleue :

Marie-Claire Boucher, Nelly Phlippeaux

COS :

Marie-Claire Boucher

ASSOCIATIONS :

Les délégués aux associations sont élus à l'unanimité :

Société d'horticulture :

Titulaire : Catherine Chiquerille
Suppléant : Eric Chalopin

CPRB :

Titulaires : Nelly Philippeaux, Eric Chalopin
Suppléant : Stéphane Fougères

Office cantonal culturel :

Titulaires : Nelly Philippeaux, Eric Chalopin
Suppléant : Philippe Donnini

Association Fougères pays en marche :

Marie-Claire Boucher

Correspondant défense :

Philippe Donnini

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Commission intercommunale des imports directs :

Titulaires : Marie-Claire Boucher, Catherine Chiquerille, Gérard Lechable, Roselyne Cordon
Suppléants : Michel Villerbu, Marie-Ange Rébillon, Jean Bernard Boismartel, Madeleine Mogis

SCOT :

Titulaires : Jean Bernard Boismartel, Philippe Donnini
Suppléants : Stéphane Fougères, Jérôme Lécivain

SMICTOM :

Titulaire : Marie-Claire Boucher
Suppléant : Stéphane Fougères

CLECT :

Titulaire : Marie-Claire Boucher
Suppléant : Catherine Chiquerille

Commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

Titulaire : Marie-Claire Boucher

Suppléant : Stéphane Fougères

CCAS :

Elus : Marie-Claire Boucher, Marie-Pierre Patin, Cyrille Frigoult, Jérôme Lécrivain, Nelly Philippeaux, Serge Durr, Jean-Louis Mazé, Eugène Avril.

Le conseil municipal doit encore désigner 4 personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Validation des conseillers communautaires

Marie-Claire Boucher

Jean-Bernard Boismartel

Marie-Laure Galopin

Anne-Florence Gasnier

Indemnité des Maire et adjoints au Maire

Dans notre strate de population, l'indemnité au Maire est d'un taux maximal de 43% de l'indice Brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 1 634,63 € (net 1230,22 €)

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Bureau Municipal : 1100€ net/mois

L'indemnité des adjoints au Maire est d'un taux maximal de 16,50% de l'indice brut 1015 X 4 adjoints, soit une enveloppe brute de 2 508,96 € (net 2244,52 €) à répartir entre les 4 adjoints.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Bureau Municipal :

Premier adjoint : 650€ net/mois

Maire adjoint 2, 3 et 4 : 450€ net/mois

Renouvellement de l'ouverture de crédit de trésorerie

Le conseil municipal vote à la majorité (une abstention) la ligne de trésorerie comme suit :

Proposition du Crédit Agricole : 300 000 € - taux variable : 2,29%

Frais de dossier : 300 € - commission d'engagement : 0,10%.

Lot n°5 lotissement de Colas :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente du lot n°5 du lotissement de Colas à M Mme Chancerel. Sa surface est de 847 m², il est vendu au prix de 18,50 € HT du m², soit la somme de 15 669.50 €.

Travaux plateau scolaire :

Jean Bernard Boismartel expose au conseil municipal les travaux en cours pour la réfection du plateau scolaire.

Un apport de terre végétale est nécessaire pour un semis de pelouse (par les services techniques de la commune) autour de l'anneau de course : l'IME donne gracieusement à la commune la terre végétale.

Pour en assurer le transport, le devis de l'entreprise Deslandes est de 980 € HT.

Le devis est voté par le conseil municipal à la majorité (une abstention).

Droits des élus

Marie-Claire Boucher apporte aux conseillers municipaux les informations suivantes :

Autorisations d'absence de leur emploi :

Tout conseiller municipal a le droit de s'absenter de son travail pour les réunions de conseil municipal, de commissions, de syndicats : l'employeur public ou privé est tenu de laisser le temps nécessaire à son salarié. Ce temps n'est pas rémunéré par l'employeur.

(Nécessité d'informer votre employeur par écrit, pour solliciter l'absence, convocation à l'appui)

Crédit d'heures autorisé :

- Maire : 105 heures par trimestre,
- Adjointes au Maire : 52,30 heures par trimestre.

Ce temps n'est pas rémunéré par l'employeur.

Formation des élus :

Les élus salariés bénéficient d'un congé formation de 18 jours pour la durée du mandat. (faire une demande écrite à l'employeur au moins 30 jours avant le stage. La demande ne peut être refusée que si l'absence est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise).

La compensation d'une partie des salaires peut être votée par le conseil municipal (perte réelle de salaire, compensation plafonnée.)

Les frais de formation sont pris en charge par la commune, l'organisme doit être agréé organisme de formation.

Les frais de déplacement peuvent être indemnisés sur délibération du conseil municipal.

La formation des élus est une dépense obligatoire pour la commune. Elle est plafonnée à 20% du montant des indemnités de fonction des élus.

Le conseil municipal détermine les orientations et les crédits ouverts. Un tableau récapitulatif des formations suivies est annexé au compte administratif et donne lieu à débat annuel.

Validation des acquis de l'expérience

L'expérience vécue au cours du mandat d'élu peut être validé au titre de la VAE.

Rencontre avec les employés :

Le conseil municipal fera connaissance avec les employés autour d'un pot le vendredi 25 avril à 18 heures (salle des fêtes de la mairie).

**Le secrétaire de séance,
Jean Bernard Boismartel**

**Le Maire,
Marie-Claire Boucher**